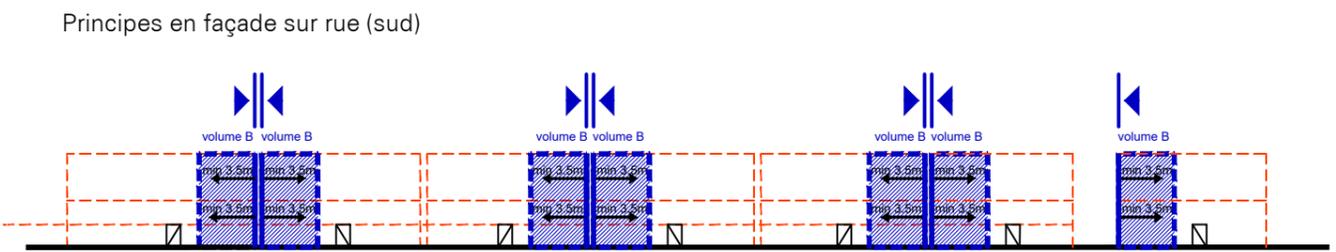
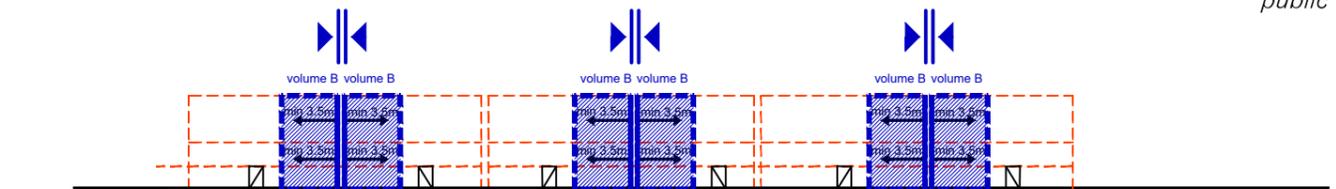
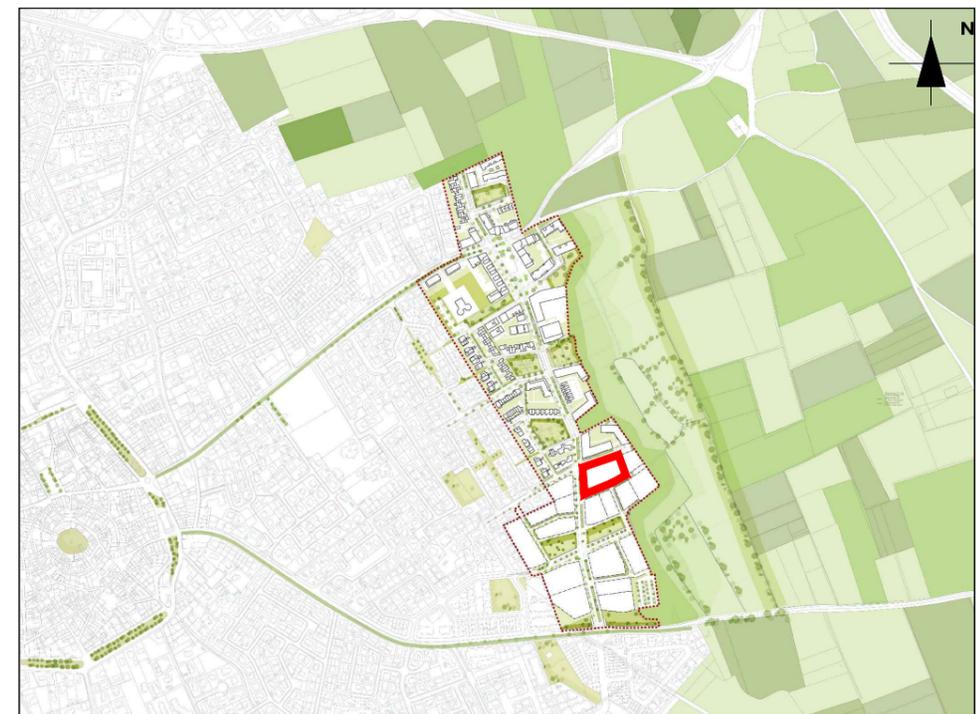


Plan d'aménagement de l'îlot
Principes en façade sur rue (nord)

* Les surfaces imperméabilisées en amont des constructions doivent être inclinées vers l'espace public



- +6.6 NTN / acrotère volume B, R+1
- +3.3 NTN / acrotère volume A
- +1.25 NTN / bloc technique et clôture C3



La fiche d'îlot est annexée au CPAUPE et vient en complément de ce document. Elle vise à préciser les intentions programmatiques, urbaines, architecturales, paysagères et environnementales. La fiche d'îlot doit garantir une parfaite cohérence avec les prescriptions décrites dans le CPAUPE sur les différents items. Une harmonie entre votre projet de maison individuelle et les autres projets de maisons avoisinantes déjà validés, ou en études, est demandée. Les projets les plus avancés sont référents par leurs implantations, leurs volumétries, leurs couleurs, leurs matériaux. L'architecte coordinateur en charge des visas connaît l'ensemble des projets déjà validés et se réserve le droit de faire modifier votre projet.

Légende

- Construction:**
- zone d'implantation de la construction (emprise au sol limitée à 85% de la zone)
 - toiture en pente obligatoire sur le volume B (Cf CPAUPE): sens du faîtage
 - alignement obligatoire des façades
 - construction obligatoire en limite séparative (volume B cf CPAUPE)
 - zone d'implantation possible de la piscine hors zone bleue
 - muret technique emplacement indicatif (cf. CPAUPE, à la charge de l'aménageur)
 - emplacement collecte des déchets position indicative (cf. CPAUPE, à la charge de l'acquéreur)
 - PAV (Plan d'Apport Volontaires)
 - X,XX nivellement projeté
 - niveau de référence du rez-de-chaussée
 - Servitude (lots 86 à 98) (passage d'un drain réalisé par l'aménageur et à entretenir par l'acquéreur) Remblai en matériaux drainant
- Clôture:**
- clôture type C1 haie+grillage h:1.2m (cf. CPAUPE, à la charge de l'acquéreur)
 - clôture type C1 haie+grillage h:1.2m ou h:1.6m avec parevue Brande bruyère naturel (cf. CPAUPE, à la charge de l'acquéreur)
 - clôture type C1 grillage en retrait de 70cm, h:1.2m +haie (cf. CPAUPE, à la charge de l'aménageur)
 - clôture type C2 muret+serrurerie h:1.6m (cf. CPAUPE, à la charge de l'aménageur)
 - clôture type C3 serrurerie h:1.25m (cf. CPAUPE, à la charge de l'aménageur)
- Stationnement:**
- place à l'extérieur
 - 3eme place possible si intégrée au bâti
- Plantation:**
- arbre fruitier obligatoire sur l'espace jardin avant (cf. CPAUPE position indicative)
 - essence régionale obligatoire sur l'espace jardin arrière (cf. CPAUPE position indicative)

code affaire		annotations		date	
Font de Mauguio		Création du document		14 02 24	
MGO		Changement de numérotation		10 02 25	
phase		mise à jour servitude		04 03 25	
fichier info					
émetteur					
date					
numéro - indice					
FI		B			
MGO_URB_FDL_T3-4_lots_a_batir.dwg		R_A		04/03/25	

Fiche îlot 19a
principe d'aménagement